

PRÉSENTATION DU CONCOURS

« 1, 2, 3, PATRIMOINE ! »

HISTORIQUE

L'accès à la culture, et en particulier au patrimoine, doit être initié dès le plus jeune âge pour s'ancrer durablement. C'est la raison pour laquelle la Fondation du patrimoine, Fimalac, membre fondateur de la Fondation du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité (fondation d'entreprise de Fimalac) se sont engagées pour partager leurs compétences et leurs expertises respectives, et sensibiliser le jeune public scolaire à l'enjeu du patrimoine en créant en 2013 le concours « 1, 2, 3, Patrimoine ! ».

OBJECTIF

Sensibiliser au patrimoine des élèves scolarisés dans des écoles publiques situées dans des zones rurales ou relevant des réseaux d'éducation prioritaire.

PRÉSENTATION

▪ Modalités

Appel à projets visant à la restauration d'un élément patrimonial communal (mobilier ou immobilier) et non protégé au titre des monuments historiques, à destination d'élèves scolarisés dans des communes situées en zones rurales ou relevant des réseaux d'éducation prioritaire. Trois projets retenus se voient décerner un prix pour contribuer à réaliser cette restauration :

- Grand Prix : 6 000 euros
- Mention spéciale récompensant une école relevant des réseaux d'éducation prioritaire : 5 000 euros
- Mention spéciale récompensant une école en zone rurale : 5 000 euros

▪ Enjeu

Apprendre aux prochaines générations à mieux regarder leur environnement, à prendre conscience de sa richesse et développer une meilleure connaissance de leur patrimoine. Ce concours est avant tout un outil de sensibilisation des enfants au patrimoine ayant pour objectif de favoriser l'ouverture et la découverte par les jeunes générations de l'héritage culturel qui les entoure.

▪ Cible

Elèves de CM1 scolarisés dans des communes situées en zones rurales (moins de 3 000 habitants) ou relevant des réseaux d'éducation prioritaire.

ORGANISATION

Le concours est organisé par la Fondation du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité avec le soutien financier de Fimalac, membre fondateur de la Fondation du patrimoine.

▪ Composition du jury

Le jury est composé d'un représentant de la Fondation du patrimoine, d'un représentant de la Fondation Culture & Diversité, d'un représentant de Fimalac, d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale, d'un architecte des Bâtiments de France. Des personnalités qualifiées peuvent être éventuellement choisies par la Fondation du patrimoine, la Fondation Culture & Diversité et le ministère de l'Éducation nationale.

▪ Sélection des lauréats

Candidatures

Les candidatures porteront sur un projet pédagogique collectif, mené par une classe de CM1 avec leur professeur des écoles, pour la restauration d'un élément patrimonial communal (mobilier ou immobilier) et non protégé au titre des monuments historiques et devront contenir :

- Le dossier de candidature dûment rempli avec :
 - Une présentation historique de l'édifice/objet patrimonial contenant des photos et des illustrations (schémas, dessins, cartes postales anciennes, etc.)
 - Le projet pédagogique détaillé construit par l'instituteur et sa classe
 - Le projet de restauration de l'objet patrimonial qui fait l'objet du dossier (devis, plan de financement, avis de l'architecte ou de l'expert...)
- Les travaux réalisés par les élèves candidats (maquettes, dessins, affiches, carnets de bord, films, etc.)

Montant des projets

Les projets retenus devront proposer des restaurations d'un montant inférieur à 15 000 euros.

Si le montant des restaurations est supérieur à la dotation perçue, la commune s'engage à financer le reste des travaux, en complément du prix.

Les lauréats seront choisis en vue de la qualité du dossier de candidature envoyé, du travail pédagogique mis en œuvre par l'enseignant et du projet de restauration envisagé.

▪ Dotation et remise du prix

Les prix récompensent l'ensemble des classes lauréates, des équipes pédagogiques et administratives des écoles sous la forme d'une dotation dédiée au projet de restauration, et qui sera remise à la commune à réception des travaux et après avis de conformité du délégué de la Fondation du patrimoine.

Un diplôme et une récompense individuelle sont attribués à chacun des élèves lauréats ainsi qu'un abonnement au *Petit Léonard*, partenaire presse du concours. Un cadeau est également offert aux élèves de toutes les classes ayant participé au concours.

Le Grand Prix sera remis conjointement par les représentants de la Fondation du patrimoine, la Fondation Culture & Diversité et de Fimalac dans la commune de l'école lauréate.

▪ Calendrier et modalités du concours 2017-2018

7 septembre 2017	Lancement du concours via la DGESCO et les communes adhérentes de la Fondation du patrimoine
Septembre 2017 -avril 2018	Préparation des dossiers par les classes participantes en collaboration avec leur commune
13 avril 2018	Fin de réception des dossiers de candidatures
Fin avril 2018	Secrétariat du concours : présélection des finalistes
Courant mai 2018	Jury de sélection des trois lauréats
Juin 2018	Cérémonies des remises de prix dans les communes des écoles lauréates